



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>74810</b>	De <b>Mme Dominique Nachury</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > sécurité routière	<b>Tête d'analyse</b> >véhicules à deux roues	<b>Analyse</b> > trottoirs. espaces mixtes de circulation. pertinence.
Question publiée au JO le : <b>24/02/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la recommandation issue de la réunion du 8 décembre 2014 du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) préconisant la mixité des trottoirs pour les vélos et les piétons. Alors que la mortalité des piétons a augmenté de 8 % en 2014, une telle mesure, si elle était mise en vigueur, mettrait en danger les usagers des trottoirs qui bénéficient d'un espace réservé à leur cheminement et censé garantir leur sécurité. Elle lui demande de bien vouloir clarifier les intentions du Gouvernement face à cette proposition du CNSR.